



VERS UNE EAU PLUS SAINES...

La réflexion entreprise depuis six ans avec la commune de Billy le Grand pour régler les problèmes de pollution par les nitrates et les pesticides de notre eau dite "potable" est arrivée à son terme.

En effet, depuis le 1er janvier 2006, l'eau distribuée dans nos deux communes provient du S.I.A.E.P. de la région de Verzy (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) qui nous la vendait à 1 € du mètre-cube jusqu'au 31 décembre 2006.

Au 1er JANVIER 2007, Villers-Marmery et Billy le Grand sont devenues membres à part entière du S.I.A.E.P., ce qui veut dire que nos deux communes n'ont plus la compétence eau potable, puisque celle-ci a été transférée au S.I.A.E.P. qui a repris tous les actifs, mais aussi les dettes. Ce transfert de compétence aura comme principal avantage de faire baisser sensiblement le prix de l'eau potable dans les mois à venir, alors que si nous restions gestionnaires de notre réseau, ce prix au m³ n'aurait fait qu'augmenter.

C'est la renégociation du contrat d'affermage du S.I.A.E.P. avec la société VEOLIA, qui a permis notre entrée dans le syndicat. En effet, VEOLIA assure l'exploitation des installations de l'ensemble des 10 communes du syndicat.

Quelques chiffres sur le S.I.A.E.P. :

- Production d'eau potable (capacité du puits : 5 000 m³/jour) ;
- Une usine de traitement des pesticides au lieu-dit "l'Espérance" ;
- 12 réservoirs ;

suite p. 2 -->

LE MOT DU MAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la commune n'a plus la compétence EAU POTABLE. C'est le SYAEP (Syndicat d'adduction d'eau potable de la région de Verzy) situé à Rilly la Montagne qui devient gestionnaire l'ensemble des installations de notre commune.



Le Syndicat a confié le fonctionnement de l'ensemble de son réseau à VEOLIA (ex CGE).

Dorénavant, la facturation sera effectuée, tous les 6 mois comme auparavant, par VEOLIA pour l'eau et pour l'assainissement.

suite p. 6 -->

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Le mot du Maire | p. 1 et 6 |
| Vers une eau plus saine | p. 1/2 |
| Le Conseil vous informe : | |
| • Réunion du 23/11/06..... | p. 3 |
| • Réunion du 18/01/07 | p. 3/4 |
| • Réunion du 22/03/07 | p. 4/5 |
| • Réunion du 11/04/07..... | p. 5 |
| • Analyse d'eau | p. 6 |
| État Civil | p. 3 |
| Connaissance du patrimoine (B1bis Villers M.) .. | p. 7/8 |
| Connaissance du patrimoine (eau)..... | p. 9 |
| Connaissance du patrimoine (photo mystère)..... | p. 10 |
| Mots Croisés | p. 10 |
| Le coin des associations : | |
| • L'A.S.A. | p. 11 |
| • L'Éveil Socio-Culturel | p. 11 |
| • L'A.D.M.R. | p. 12/13 |
| • La section locale du S.G.V. | p. 13 |
| • Les Sapeurs-Pompiers | p. 13/14 |
| Bien de chez nous | p. 15 |
| Image du présent..... | p. 16 |
| Calendrier | p. 16 |
| En bref | p. 16 |
| Solution des Mots Croisés..... | p. 16 |
| Déchetterie..... | p. 16 |



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

VERS UNE EAU PLUS SAINE... (suite et fin)

- 120 km de canalisations ;

tout ceci, au service de 3350 abonnés.

La renégociation du contrat d'affermage du S.I.A.E.P. avec VEOLIA va apporter des améliorations pour notre commune :

- mise en place d'appareils de détection des fuites sur le réseau (73 pour les 10 communes) ;
- mise en place de vannes de sectorisation afin de calculer la consommation par secteur (à rapprocher de la consommation des maisons d'un même secteur) et faciliter le repérage des fuites ;
- amélioration du système de chlorage afin d'avoir une répartition homogène en tout point du réseau du S.I.A.E.P. ;
- mise en place d'un système de surveillance et de télétransmission sur nos bassins ;
- renouvellement de tous les branchements au plomb restants (1 035 dans le S.I.A.E.P. avant notre intégration) d'ici 2013 ;
- changement de tous les compteurs d'eau d'ici le 31/12/2008 et mise en place de nouveaux compteurs équipés d'un système de télérelevé, ce qui permettra la connaissance en permanence de la consommation (1 relevé par jour prévu) d'où un repérage rapide des surconsommations et donc des fuites.

Ce qui va changer pour les villériots, suite à notre entrée dans le S.I.A.E.P. :

- regroupement des factures eau potable et assainissement en une seule facture ;
- tout nouveau branchement sera facturé au demandeur la première fois (règlement d'un droit d'accès à l'eau). Le nouveau branchement est quoi qu'il arrive la propriété du S.I.A.E.P. donc de VEOLIA pendant la durée du contrat ;
- facturation des fuites d'eau :
- l'abonné paie le tarif normal jusqu'à 2 fois sa consommation annuelle (établie sur une moyenne) ;
- le surplus est facturé au coût de production de l'eau (qui est inférieur au tarif normal) et il y a exonération des différentes taxes sur le surplus.
- exonération de la taxe d'assainissement au-delà de 2 fois la consommation annuelle.

CONSEIL : surveillez régulièrement votre compteur d'eau, surtout s'il est installé à l'extérieur (1 fois par mois, par exemple).

Ce qui ne change pas :

L'entretien du réseau existant est entièrement à la charge de VEOLIA, tout comme les nouveaux compteurs, après règlement du droit d'accès à l'eau (tuyaux, bouche à clé, compteur, ...).

La création de nouveaux réseaux (ex. : lotissement) ou l'extension de certains réseaux est à la charge de la commune (comme précédemment).

Conclusion :

Pour tout problème concernant l'eau potable depuis le 1er janvier 2007, contactez VEOLIA au 0 810 463 363, qui est la seule entreprise habilitée à intervenir sur le réseau jusqu'à votre compteur (compteur compris).

Quoi qu'il en soit, en cas de problème grave ou non, la commune restera le lien privilégié entre les habitants, le S.I.A.E.P. et la société VEOLIA (avec qui nous sommes déjà affermés pour les eaux usées).

Vous pourrez obtenir tous les renseignements souhaités auprès du secrétariat de mairie.

*D. MICK
Commission des eaux.*

LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide d'effectuer la réfection du revêtement de sol dans le dortoir de l'école et de retenir l'entreprise DÉCO 7 pour un montant de 1 605.86 € T.T.C.
- décide de ne pas donner suite à l'implantation d'un poteau incendie proche du local destiné au Corps des Sapeurs Pompiers. Il invite la Commission des bâtiments à étudier, avec le Corps des Sapeurs Pompiers les besoins réels d'aménagement, sur place, après nettoyage définitif du local.
- décide d'accepter la cession d'une parcelle au lieu-dit "La voie des Puits" section F N° 1153 d'une superficie de 56 centiares au prix fixé pour la vente des sentes à pied, soit 450 000 € l'ha tous frais de géomètre et de notaire à charge du demandeur, madame GUILLAUME-GODMÉ Sabine.
- accepte l'avenant à la convention du 22 décembre 2005 relative à l'agence postale communale qui prévoit la modification de l'article 2 relatif à l'étendue de l'offre de services et l'augmentation de l'indemnité versée par la Poste pour le salaire de l'agente postale.
- décide de l'acquisition d'un véhicule pour les employés communaux, soit un Renault Master DCI Benne 2.2 l mis en service le 27 Février 2002, 35 000 km pour un prix de 15 990 € T.T.C. avec garantie 6 mois.
- décide de la rénovation de l'éclairage public rue Anatole France pour un coût de 4 266.63 € T.T.C.
- décide de l'acquisition d'un photocopieur pour les écoles et de retenir la société ARTS ET PLANS pour un copieur identique à celui de la mairie au prix de 1 547 € H.T.. Coût d'entretien de la copie : 0.011 € H.T. pour chacun des copieurs.
- habilite M. le maire, par 13 voix pour et une abstention (M. MARCHAND Olivier) à effectuer les démarches pour obtenir une ordonnance de référé en vue d'une rupture de bail dans le cadre de la clause résolutoire à l'encontre du locataire du fonds de commerce de boulangerie qui fait preuve d'une mauvaise volonté caractérisée, non compatible avec les intérêts financiers de la Commune et dont la dette s'élève à 12 658.87 € pour les loyers et 425.58 € pour les factures d'eau.
- décide de virements de crédits :
 - pour le paiement des échéances du prêt contracté pour l'aménagement du fossé des Oies au mois de juillet 2006 ;
 - le reversement de la participation C.A.F. à l'Association Familles Rurales ;
 - l'achat du véhicule.

SÉANCE DU 18 JANVIER 2007

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide de retenir l'entreprise BERTRAND pour un montant de 44 260 € H.T. pour la réalisation des travaux de voirie et d'eaux pluviales dans la rue des Charmois et la rue Curie.
- décide de la réalisation de travaux de voirie rue des Vardelles et demande l'inscription du dossier au titre du programme D.G.E. 2007.
- émet un avis favorable à la proposition du S.I.E.M. pour l'effacement des réseaux basse tension rue de Charleville. Une estimation sera sollicitée pour la pose du matériel d'éclairage public et l'effacement du réseau de télé-

ÉTAT CIVIL

(du 02/12/06 au 12/05/07)

• Décès

Mme Jany Hautem, née Lemaire,
le 14/12/06

M. Bertrand Godmé, le 26/03/07

Mme Sylviane François, née Lebeaux,
le 11/04/07

• Naissances

Théo Hautem, le 20/12/06

Tabatta Cher--Poirion, le 20/01/07

Térence Pruvot, le 27/02/07

Kiara Auzolle, le 14/05/07

• Mariages

M. Stéphane Remy
et Melle Sandrine Jeandat, le 05/01/07

M. Patrick Bremec
et Melle Édith Husson, le 12/05/07

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

communications

- émet un avis favorable à la proposition du S.I.E.M. pour l'extension du réseau basse tension chemin de Montcheux en vue de l'alimentation de la station d'épuration dans le cadre de la reconstruction. La part de la Commune serait de 50 % soit environ 8100 €.
- accepte le renouvellement de la convention avec l'État dans le cadre de l'assistance technique fournie par la D.D.E. pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1er janvier 2007.
- sur proposition de la commission des bâtiments, décide de retenir l'entreprise BARRAS pour l'installation électrique dans l'atelier communal pour un montant de 2 305.07 € T.T.C. Il y aura lieu de prévoir, en plus, le contrôle technique pour mise en conformité.
- décide d'accepter la proposition de VERITAS et de HAUTEM Électricité pour les vérifications périodiques des installations électriques et des installations gaz dans les bâtiments communaux.
- sur demande de Monsieur HAUTEM Louis, qui souhaite une réunion de la Commission des bâtiments et des membres du Corps des sapeurs-pompiers pour prévoir l'aménagement du local, décide de reporter sa décision concernant l'aménagement du local des sapeurs-pompiers. Cette réunion est fixée au dimanche 4 Février 2007 à 10 heures.
- Après avoir pris connaissance de la lettre recommandée envoyée par l'Entreprise HAUTEM, suite à la rupture du contrat d'entretien du réseau d'eau potable :
 - comprend la déception de l'Entreprise qui a assuré le service pendant plus de cinquante années ;
 - rappelle que la décision a été imposée par les différentes administrations et le choix du Conseil était limité compte-tenu de l'absence d'un périmètre de protection qui n'a jamais été soumis à une enquête publique et, par conséquent, non opposable aux tiers ;
 - prend acte de la décision de l'entreprise de délocaliser son siège social et regrette cette décision qui nuira à toute la population puisqu'elle entraînera une perte de revenus pour la Commune.
- Décide de l'établissement d'une convention avec le distillateur pour préciser les conditions d'accès pour les prochaines années :
 - dépôt d'un chèque de caution de 200 € à son arrivée ;
 - paiement de la consommation d'eau au tarif en vigueur en plus du droit de place de 10€ par jour ;
 - nettoyage de l'emplacement avant départ, dans le cas contraire, les heures des employés seront facturées.

SÉANCE DU 22 MARS 2007

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- approuve l'avenant n° 1 aux travaux d'aménagement du fossé communal de liaison CD 26 - Bassin des Oies d'un montant de 16 045.06 € T.T.C., ce qui porte le marché à 93 767.12 € T.T.C.
- décide de solliciter, pour le financement des travaux de reconstruction de la station d'épuration :
 - un prêt à moyen terme de 238 000 € d'une durée de 25 ans ;
 - un prêt relais T.V.A. de 229 000 € d'une durée de 2 ans.

Le montant des travaux estimé à 1 400 209.80 € T.T.C. sera financé par :

- une subvention de l'agence de Bassin Seine Normandie de 580 400 € ;
 - une subvention du Conseil Général de 27 073 € ;
 - le fonds de péréquation de la taxe professionnelle pour 60 000 € ;
 - une participation des centres de pressurage estimée à 265 369 € ;
 - les prêts sollicités.
- demande le transfert au S.I.A.E.P. de la Région de VERZY du prêt à moyen terme d'un montant de 50 000 € contracté pour les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable.
 - décide de porter la surtaxe assainissement à 0.80 € le m³ consommé à compter de la prochaine facturation afin de couvrir les annuités des emprunts liés à la reconstruction de la station d'épuration.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- accepte l'adhésion de diverses communes au S.I.E.M. suite à la dissolution des syndicats d'électricité.
- décide du versement d'une avance de 6500 € à l'association Familles Rurales. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2007.
- décide de retenir la S.C.P. FLAMAND-MELICQUE pour la réalisation des derniers plans d'alignement à annexer au P.L.U..
- décide de retenir la société EST GIROD pour l'achat de nouvelles plaques des rues du village.
- souhaite être associé à la révision simplifiée du P.L.U. de TRÉPAIL et désigne Madame BAZIN Magali pour représenter la Commune.
- décide de demander l'inscription au programme départemental de voirie du CD 326 en traverse d'agglomération et hors agglomération jusqu'au carrefour avec la Route Nationale 44.

SÉANCE DU 11 AVRIL 2007

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- vote et approuve le compte administratif 2006 de la Commune qui se solde par un excédent de 150 183.43 €
- après affectation du résultat, vote et approuve le budget primitif 2007 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 540 004 € ;
 - Investissement : 344 728 €
- vote et approuve le compte administratif 2006 du service des Eaux qui se solde par un excédent de 26 771.61€
- après affectation du résultat, vote et approuve le budget primitif 2007 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
 - Fonctionnement : 58 964 € ;
 - Investissement : 1 530 184 € ;
- décide de verser une indemnité de chauffage d'un montant de 305 € à l'Agent(e) Postale, comme chaque année.
- décide de fixer la participation aux frais de chauffage à 50 % pour le logement de l'Employé(e) Communale en arrêt maladie.
- habilite Monsieur le Maire aux fins de signer tous documents nécessaires à la récupération des loyers impayés à l'encontre du locataire des locaux de la boulangerie et accepte le règlement de la facture présentée par l'avocat pour les frais de justice, ces frais étant pris en charge par l'assurance au titre de la protection juridique.
- décide de fixer la durée des amortissements des dépenses inscrites aux comptes 202-frais d'étude des documents d'urbanisme à 5 ans, aux comptes 204-subvention d'équipement aux organismes de droit privé, et 205-achat logiciels à 1 an.
- accepte la décision de la Commission des Eaux d'effectuer une réduction sur la consommation excessive constatée pour un local inhabité suite à une fuite au compteur.
- décide d'offrir des bons d'achat aux participants au concours des Prix Villages Fleuris :
 - un bon d'achat de 30 € aux lauréats de chaque catégorie ;
 - un bon d'achat de 20 € pour les autres participants ;Cette décision prendra effet lors de la remise des prix 2007.

LE MOT DU MAIRE (suite de la page 1)

J'attire votre attention sur les fuites éventuelles après votre compteur, tous les m³ consommés seront facturés jusqu'à 2 fois votre consommation. N'hésitez pas à téléphoner pour tous vos problèmes de fuite ou de surconsommation directement avec VEOLIA au 0810 463 463 – 24 h/24 h et 7 jours/7.

Je ne peux terminer ce dossier important sur l'eau sans évoquer le travail formidable qu'a réalisé l'entreprise HAUTEM pour l'entretien du réseau de Villers-Marmery depuis sa réalisation en 1953. Près de 3 générations de la famille Hautem ont travaillé par moment jour et nuit pour assurer en permanence une distribution parfaite de l'eau à chacun d'entre nous. Depuis plus de 53 ans, nous n'avons jamais rencontré de problème majeur sur la distribution. Malheureusement, la qualité de l'eau du captage s'est dégradée d'année en année. Le préfet et la DDASS ne nous ont pas laissé d'autre choix que le raccordement au Syndicat. Je peux comprendre la déception de l'entreprise Hautem de ne pas avoir pu continuer cette belle aventure avec notre collectivité. Mais c'était notre devoir, en tant qu'élus responsables, d'assurer la sécurité des habitants de notre commune dans le respect de l'intérêt général. Je tiens à adresser au nom des habitants de Villers-Marmery, au nom de tous les Conseillers Municipaux depuis la création du réseau d'eau potable en 1953 et de tous les Maires qui ont travaillé avec l'entreprise Hautem nos plus vifs et sincères remerciements pour ces 53 ans passés à notre service.

Le conseil municipal et moi-même espérons avoir été clairs et précis sur ce dossier.

• Élection présidentielle 2007 : la cinquième république et le pouvoir des médias

Comme le prévoit la cinquième république et comme vous le savez, les grands électeurs (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés, sénateurs...) ont la possibilité, pour l'élection présidentielle, de désigner des candidats(es). Je pense pour ma part que cela devrait être obligatoire. Mais, malheureusement, beaucoup de ces grands électeurs ne veulent pas apporter leur signature pour tel ou tel candidat(e) de peur que leur nom soit diffusé par les médias et que cette signature soit assimilée à un soutien politique et voire même une adhésion politique.

Depuis 2002 et sous la pression des médias, le Conseil Constitutionnel a décidé de publier la liste des grands électeurs ayant donné leur signature à un candidat, contre l'avis de l'association des Maires de France. Cette liste a été fournie par le Conseil Constitutionnel qu'il l'a élaborée par un tirage au sort des 500 premières signatures pour chaque candidat (pourquoi ne pas publier toutes les signatures ?). Malgré ces conditions, j'ai décidé d'apporter ma signature à un candidat par respect envers la démocratie de ce pays et dans le cadre de la 5^{ème} république. Certaines personnes me l'ont reproché, je peux comprendre en partie cette attitude de crainte, de faire l'amalgame entre la signature du Maire et l'ensemble des habitants de la commune. Je vous rappelle que ce ne sont pas les grands électeurs qui votent pour désigner un Président de la République mais c'est vous, électeurs, qui êtes amenés à choisir le Président parmi des candidats comme le définit la Constitution Française, même si cela peut mettre certains grands électeurs en première ligne par des médias en mal de sensations fortes.

Sachez que j'assume seul ma décision et qu'en aucun cas ni le Conseil Municipal ni les habitants de Villers-Marmery ne doivent être assimilés à la signature que j'ai apportée non par soutien politique, mais par civisme, pour faire vivre la démocratie et dans le respect de la Constitution Française.

Lors de l'élection présidentielle, par le taux de participation les Français(es) ont compris les enjeux importants qui s'ouvrent devant eux et j'en suis satisfait.

Je reste à la disposition de toutes les personnes qui souhaiteraient des précisions complémentaires sur mes propos.

*Le Maire
Laurent Longis*

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

• ANALYSE D'EAU

L'analyse du 25 janvier 2007, effectuée par le laboratoire du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, fait apparaître une **eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur** pour l'intégralité des paramètres mesurés.

Dans la mesure où notre eau potable ne contient plus aucun élément indésirable dans des quantités supérieures aux normes admises, nous ne publions pas le détail. Vous pourrez bien entendu le consulter sur le tableau d'affichage de la Mairie.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

LA FIN DU B1Bis "VILLERS-MARMERY" - seconde partie

Ceux qui ont assisté à l'une des présentations du réseau Internet dans la salle polyvalente se souviennent peut-être que l'on avait trouvé sur le web des photographies d'un char baptisé "Villers-Marmery"... Quelques 10 ans plus tard (eh oui !), notre Maire a rencontré au 501ème/503ème RCC une personne qui lui a fourni des informations sur ce blindé mystérieux...

Nous adressons à M. Thierry FAUCHERET nos plus vifs remerciements.



Témoignage du sous-Lieutenant René TIFFET, chef du B1Bis "CORBIÈRES" du 41ème B.C.C.

Ce témoignage nous a été fourni par le Sergent Guy LOIZILLON, pilote du B1Bis, que nous tenons à remercier chaleureusement...

15 juin : Arcis a été bombardé.... Vers 4h, une fusillade terrible éclate.

Les sapeurs n'ont que le temps de faire sauter le pont. Nous partons sans plus attendre. Je trouve un peu de ricin pour faire 7 ou 8 Km. Traversée d'Arcis en flammes et nous allons nous installer à Nosay. Là se trouve encore quelques batteries, des R35 polonais, des FT sur camions. Notre mission est toujours la même, faire bouchon derrière l'Aube. J'installe le char en DCB (Défense Contre Blindé), le 47 enfilant la route. C'est pénible car il ne peut plus virer. L'équipage n'en peut plus, le sommeil nous terrasse. Je laisse dormir mes hommes et vais au PC du capitaine. Celui-ci décide que, faute de ricin, on doit abandonner les chars dont le Naeder fuit. C'est le cas du "Corbières".

14h00 - Ordre de préparer les chars pour les faire sauter. Nous enlevons armements, radio, optiques, tout ce qui est précieux, et nous emmenons le « Corbières au milieu d'un champ, à 50 m de la route... Nous démolissons ce qui reste dans le char, vidons les réservoirs d'essence, amorçons des obus de 75 que l'on dispose dans la chambre moteur et sous la tourelle, et je reste seul près du char avec mes allumettes et un chiffon imbibé d'essence.

17h00 - Ordre de mettre le feu. J'allume le chiffon et le jette à l'intérieur du char. Je comprends alors pourquoi Soulet a été brûlé en incendiant le sien. Etant prévenu, j'ai juste le temps de me jeter de côté pour éviter la grande flamme qui jaillit par la porte du char. Seuls quelques cheveux sont grillés. Je gagne la route, m'équipe et m'assure que le char brûle bien.

Nous gagnons les TRC (Tracteurs Ravitaillement Chars) où nous nous entassons. On suit le "Villers-Marmery", l'unique char qui nous reste. Nous nous replions vers le sud. La campagne est déserte. Dans le ciel, la "pétrolette" seule fait son travail d'observation. Traversée de Nozay, St Etienne et St Rémi, villages complètement abandonnés. Nous rejoignons des éléments d'infanterie, d'abord des traînants puis à Voué, des éléments constitués aux ordres d'un Chef de Bataillon. Il nous apprend que la route est coupée par les Allemands et qu'on ne peut pas sortir de Voué. Brève discussion. Il faut essayer de passer quand même ! Le Commandant monte son opération avec Gasc. Sous la protection des mitrailleuses, le char flanqué des deux TRC progressera en direction des Allemands. Les fantassins n'ont pas l'air hargneux. Ils mettent leurs mitrailleuses en batterie mais prennent bien soin de se cacher derrière un mur. L'Adjudant-chef Maréchal s'apprête sur son char, quelques Chasseurs restent sur les TRC. Nous nous armons tous de nos pistolets et ramassons des mousquetons. Il est 18h00 quand nous débouchons de Voué. Dès le début, il ne reste plus avec le char que les gens du 41ème. Les fantassins restent à Voué, sauf 2 ou 3 officiers avec quelques hommes.

Nous avançons avec le char, à droite de la route. Soudain on tire sur le char qui riposte et sur les deux chenillettes. Au premier coup le TRC de droite (Dumay) est atteint et un bidon d'essence prend feu instantanément. Deux hommes sautent à terre, les autres n'en ont pas eu le temps.

Maréchal découvre le 37 allemand et le détruit. Nous sommes canardés sans qu'on puisse voir d'où viennent les coups. Je suis près du Capitaine Gasc à ma gauche et Laval à ma droite. En tiraillant tous avec nos pétoires, nous

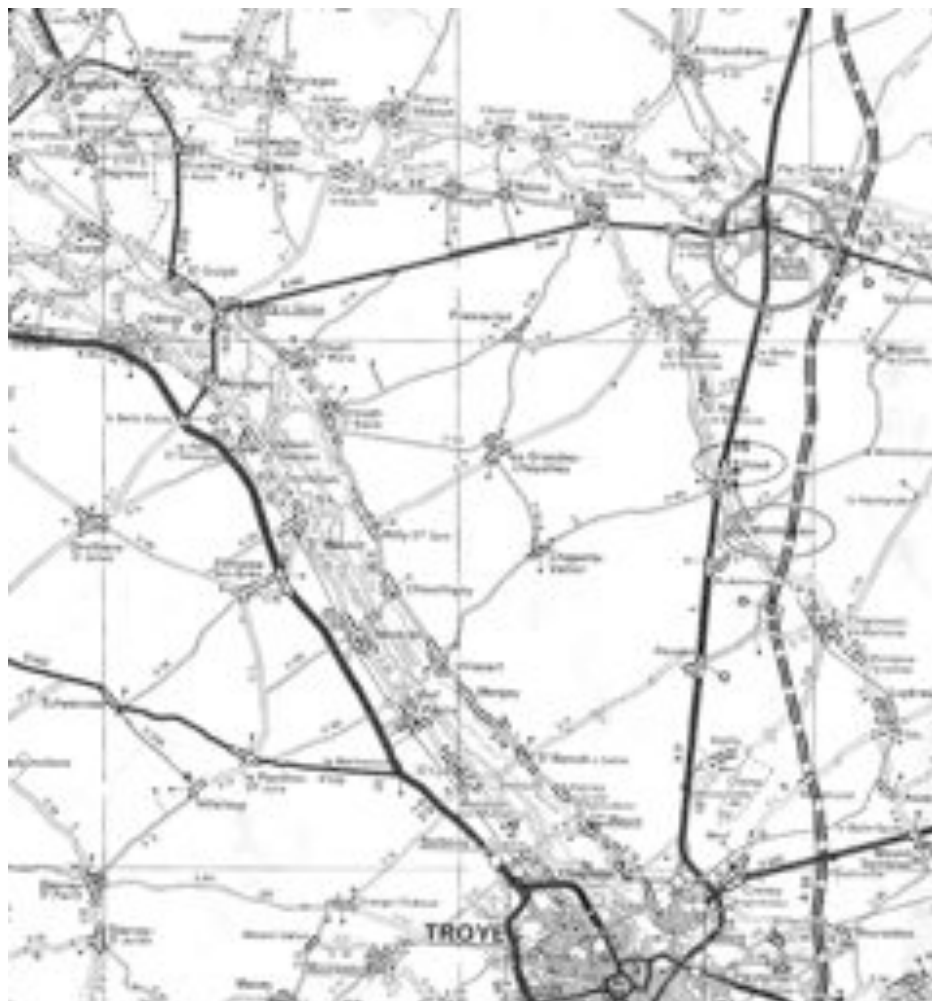
avançons. Le char tire au 47 et au 75. Il avance aussi. Nous sommes le long de la route occupée par un convoi d'artillerie qui a été surpris et détruit. Nous trouvons des mousquetons avec des munitions à volonté. Le 37 adverse ne tire plus, notre char l'a sans doute atteint. Mais soudain notre char est violemment touché. Sans doute un 77 qui l'ajuste ! Maréchal continue à tirer, mais un deuxième obus le frappe et le met hors de combat. L'équipage évacue, mais Maréchal est tué dans sa tourelle.

Les Allemands se dévoilent et nous font prisonniers. Un sous-Lieutenant nous fait remettre nos équipements, jumelles, pistolets, couteaux. Il ne me reste plus que ma veste de cuir, tout le reste brûlant dans le TRC. Je ramasse une toile de tente et une couverture.

Je demande en allemand au sous-Lieutenant de faire ramasser nos blessés. Gisent près de moi Gasc et Laval. Je suis autorisé à prendre la VTT de Gasc et, avec un soldat allemand, j'emmène mes deux blessés à l'infirmerie de Montsuzain où ils seront soignés par les Allemands. Le soldat allemand me ramène à l'église de Montsuzain où je retrouve mes camarades....

Le 16 juin après-midi, je demande à une sentinelle la permission d'aller voir sur le lieu du combat s'il reste d'autres blessés. Un soldat va nous accompagner, Léonard et moi. Le "Villers-Marmery" est complètement défoncé. Plus de tourelleau, blindage gauche disloqué, chenilles cassées, nombreuses traces de projectiles. À l'intérieur nous trouvons le corps défiguré de Maréchal. Le TRC qui a flambé est seul sur le terrain. Nous y trouvons deux corps, le Sergent-chef Dumay et le Sergent Hervé, complètement calcinés. Ne pouvant récupérer notre matériel sur le TRC, nous ramassons sur le terrain bidons, gamelles, couvertures, du tabac. Nous rentrons à l'église et nous partageons notre butin.

Le sous-lieutenant TUFFET et ses camarades seront parqués au camp de Mailly avant d'être envoyés en Allemagne, le 12 août 1940.



CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

L'EAU À VILLERS-MARMERY

Villers a toujours connu des problèmes pour s'approvisionner en eau comme on pourra s'en rendre compte dans la lecture de la monographie sur la commune de M. Auguste MIGNOT, p. 8 ch. 6 sur l'hydrographie.

En 1865, les frais d'installation furent couverts par une souscription publique ce qui démontre l'utilité de l'eau pour la population. Le captage des sources du Creusin et de la Pleureuse (avec obligation d'installer une pompe pour les besoins des bûcherons et des gardes, le socle est encore visible actuellement) le débit s'est révélé tout de suite insuffisant. Deux autres sources furent captées le 18 août 1936 mais il manquait toujours de l'eau à certaines périodes de l'année où elle était distribuée par quartier à certaines heures avec interdiction d'en mettre dans les citernes. Pour les besoins du ménage il fallait en stocker dans des seaux sous l'évier et parfois, après le lavage des aliments, elle était utilisée pour se laver les mains.

Il y avait dans presque toutes les maisons ou dans les quartiers des puits, mais remonter le seau était fastidieux et de plus s'il se décrochait, il fallait le récupérer à l'aide d'un grappin. En ce qui concerne les WC, il y avait selon la place dans les habitations une tinette dans le jardin, la cour ou une petite pièce et quelques fois une fosse étanche avec le problème des odeurs et la contrainte de la vidange.

Les habitants ont pu bénéficier de l'eau en abondance en 1953 avec le forage d'un puits, la construction de nouveaux bassins (1955) et la mise en place d'un nouveau réseau. Le financement a été fait par emprunt auprès des habitants. À cette époque Gaston MARGAINE était maire et Palmyr BEAUFORT premier adjoint. Le puits est situé près de la route de Courmelois sur le trajet souterrain des sources de Paramelle et de la Pleureuse qui émerge dans le bois de la Conge, passe par un aqueduc sous le canal, traverse le parc du château de Sept Saulx sous forme d'un cours d'eau intermittent et termine en se jetant dans la Vesle (réf. : bulletin de la société des sciences de Reims n° 42 du 10/1959).

La population a très apprécié l'hygiène et le confort mais en contrepartie il fallait évacuer l'eau. Quelques fois on pouvait déterminer le menu de certains, l'évier allant directement dans le caniveau. En 1976, une autre municipalité dont le maire était M. Fernand MARCHAND et le premier adjoint Gaston BOUTILLEZ, a créé le tout-à-l'égout et une station d'épuration, ce qui a permis la construction de toilettes avec chasse d'eau et de salle de bains dans les habitations ne pouvant installer de fosses septiques.

Tout était pour le mieux avec la gestion communale de l'eau "en bon père de famille", un prix raisonnable du m³ avec le service d'une entreprise du village, l'entreprise HAUTEM.

Depuis plusieurs années les analyses de l'eau ont révélé la présence de nitrates et des traces de pesticides et de désherbants, la rendant de ce fait impropre à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons. Un périmètre de protection autour du puits a été demandé à l'administration, mais il a été refusé.

Notre maire, Laurent LONGIS, a pour obligation d'approvisionner les habitants en eau potable, un délai de trois ans ayant été donné et devant expirer en 2006. La commission des eaux a étudié les solutions les mieux adaptées à notre commune. Le raccordement au réseau du S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) a été proposé au Conseil qui l'a voté par 12 voix pour et 3 contre.

Il n'est pas impossible que dans plusieurs décennies, suite au contexte réglementaire du plan (eau) et des pratiques d'entretien des sols, l'eau de notre puits redevienne apte à la consommation...

Bernard MARGAINE

P S : la cloche qui se trouve à l'église entre la sacristie et l'autel a une histoire : si vous la connaissez faites-nous le savoir. Merci d'avance.

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO MYSTÈRE N°15



La réponse à notre précédente photo-mystère était :
Porte en fer, au 7 rue Pasteur.

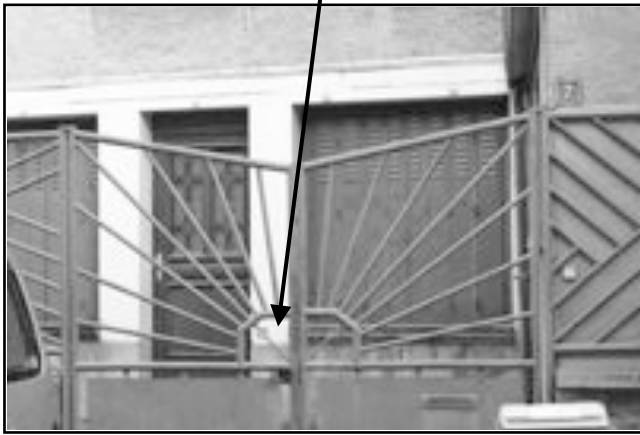


PHOTO MYSTÈRE N° 16



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le n° 38 de VILLERS infos

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Bouffonnes.
2. Loup. Soudée.
3. Communication. Morceau de pain.
4. Génisse. Adverbe.
5. Apprentis.
6. Achille l'avait fragile. Défaut.
7. Sœurs.
8. Bruits. Demeure.
9. Grec. Moi. Préposition.
10. Fleur retournée. Décorer.
11. Adjectif. Passage.
12. Tuée.

Verticalement

- A. Musiciens. Préposition.
- B. Choisit de nouveau. Accepta.
- C. Vu. Se poser.
- D. Restes fumants. Là.
- E. Excitant. Fleuve.
- F. Adjectif. Amusant.
- G. Romain. Parisien. Métal.
- H. Native. Hierarchie. Issus.

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | ■ | | | | | ■ | |
| 3 | | | ■ | | | | ■ | | ■ | |
| 4 | | | ■ | | | ■ | | ■ | | ■ |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | ■ | | | | |
| 7 | | ■ | | | | | | | | |
| 8 | | | | | ■ | | ■ | | | |
| 9 | ■ | | | ■ | | | | ■ | | |
| 10 | | | | | ■ | | | | | |
| 11 | | | ■ | | | | ■ | | ■ | |
| 12 | | | | | | | | | | |

- I. Ver.
- J. Charrue. Monnaie.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

• L'ASA

Comme vous avez pu le constater, le chantier d'aménagement hydraulique, du vignoble de Villers-Marmery est presque terminé. L'entreprise POTHELET doit terminer quelques finitions pour un montant d'environ 3 000 €.

Ces travaux ont été définis lors de la réception de chantier en juin 2006 ! Nous sommes en mai 2007 et toujours rien...

La D.D.A.F. de la Marne (maître d'œuvre) et moi-même relançons régulièrement l'entreprise, malheureusement, sans résultat. À ce jour, il nous reste à verser le solde des honoraires de la D.D.A.F. pour un montant de près de 72 000 €. Nous attendons le versement du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour un montant de 51 046 €, qui nous sera versé lorsque nous aurons réglé l'ensemble de ces factures.

Quelques rappels des bonnes pratiques dans l'intérêt général des utilisateurs des chemins en béton :

- la vitesse est limitée à 40 km/h comme dans le village (Arrêté municipal n° 422 bis du 4 mars 2004) !!!
- Les exploitants sont priés de bien vouloir nettoyer et retirer la terre accumulée sur les chemins béton devant leurs parcelles suite au ravinage, cela facilitera le fonctionnement et l'entretien des ouvrages hydrauliques et par conséquent moins de dépenses pour le budget de l'A.S.A..
- En cas d'orage, il est demandé aux riverains des ouvrages grilles de bien vouloir nettoyer ces équipements pour maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble de l'aménagement hydraulique.
- Nous demandons aux entreprises de prestations de service et aux viticulteurs faisant de l'épandage (écorces, terre, etc.) de bien vouloir nettoyer les voiries béton après avoir effectué leur travail !

Un grand merci aux personnes qui le font spontanément.

Le président

Laurent LONGIS

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL



Le printemps a pris cette année des allures d'été. Votre agenda se remplit de festivités et de rencontres à venir... Le rendez-vous désormais incontournable de notre BROCANTE, a réuni les habitués et les non-initiés, malgré une météo désagréable.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, et pour votre sécurité, un arrêté municipal d'interdiction de stationner avait été pris pour les rues riveraines des places de la Mairie et de la République : nous remercions les riverains pour leur bienveillance et leur patience, même si quelques entorses au règlement relevées ici où là ont pu faire râler.

Nous y veillerons l'année prochaine.

Nous remercions particulièrement les personnes qui ont fait des dons, ou qui ont prêté du matériel, un emplacement ou encore un local. Par leur générosité, elles montrent leur intérêt pour les enfants. Car, rappelons que l'Éveil œuvre uniquement dans l'intérêt des enfants des écoles.

Un petit sourire ne coûte rien, surtout pour les enfants...

La présidente
Anne André.

• L'A.D.M.R.

L'ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

Article lu par une aide ménagère à l'Assemblée Générale

"Je travaille depuis 11 ans à l'A.D.M.R. comme aide ménagère, mon témoignage est celui de toutes les aides ménagères.

L'aide ménagère qui vient chez la personne aidée, le plus souvent âgée, pour les petites tâches ménagères, comme faire la vaisselle, laver les carrelages, passer l'aspirateur, n'est pas seulement là pour le ménage.

Elle apporte aussi un soutien moral à la personne, qui le plus souvent est seule. Elle participe ainsi à tous les petits tracas de tous les jours, qu'une personne âgée peut rencontrer et qui nous semble parfois bien dérisoire, comme par exemple : ouvrir un bocal de confiture ou une boîte de conserve, changer la bouteille de gaz, faire une mise en plis, aller chercher le courrier à la boîte-aux-lettres, faire un ourlet à une blouse ou recoudre un bouton.

Et puis il y a quelques temps, je suis tombée malade, et une grand-mère m'a envoyé une carte en me disant : "Je pense non seulement à votre absence, mais à vos lumières, vos soins et votre affection consolatrice que vous me témoignez aussi précieuse que des secours".

Je fus très émue, en lisant cette phrase, et je crois que pour nous, les aides ménagères ces mots nous apportent une grande joie et nous donne la volonté de notre travail.

Je voudrais remercier aussi les bénévoles qui s'occupent de nous trouver du travail."

Lu par Mme ROUVET à l'Assemblée Générale

Il n'est pas facile notre travail,
Mais il n'est rien d'autre qui le vaille.
Et si parfois vient le découragement
On peut compter sur notre dévouement.

Si nos mamies subissent la solitude
Pour elles, nous ne sentons plus de lassitude
Elles nous offrent un sourire, un mot aimable,
Et voilà une journée qui s'annonce agréable.

Nous devons laver, frotter, nettoyer,
Sur notre sort pas le temps de s'apitoyer
Du printemps à l'été, en passant par l'automne
Notre tâche quoiqu'ingrate, n'est pas monotone.

Notre labeur trouve son accomplissement,
Après de nos aînés, dans leur accompagnement
Leur rendre la vie quelque peu convenable
Ou tout au moins assez acceptable.



LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

Nous sommes les aides à domicile
C'est vrai notre job n'est pas facile
Mais la gentillesse des gens, durant notre labeur
Dans notre vie quotidienne, nous comble de bonheur.

• LA SECTION LOCALE DU SGV

Discours prononcé par M. Michel Longis lors de la cérémonie de St Vincent 2007

"Cher Pascal,

En cette Saint Vincent 2007, j'ai une pensée pour notre ami Gérard, à qui j'aurais laissé volontiers la parole, pour te remercier de ton dévouement au sein de la Section locale du Syndicat Général des Vignerons.

En effet, en février 2006 tu laisses ta place de secrétaire pour une retraite bien méritée. Très tôt tu intègres le groupe des Jeunes Vignerons de Villers-Marmery, puis celui de la Montagne de Reims. Le 21 février 1968 tu es élu administrateur à la Section locale puis secrétaire le 25 février 1976.

Au cours de ces années consacrées au travail de la vigne, avec ton épouse Annie, tu trouves le temps pour aller aider les autres viticulteurs, pour le piquetage, la plantation, le tirage, la champagnisation et d'autres travaux.

Tu as manipulé plusieurs millions de bouteilles.

Tu fais partie des pionniers dans le réseau MATU, tu es membre de la Commanderie du Chardonnay, toujours prêt à rendre service, courageux, ponctuel, attentif et intéressant à côtoyer, bref un homme de qualité. Je ne peux finir sans associer ton épouse Annie à cette longue période passée, notamment à la Section locale.

Au nom de tous les administrateurs de la Section de Villers-Marmery et de vous tous ici présents, je te renouvelle tous mes remerciements pour ton profond dévouement.

Bonne retraite Pascal, et merci Annie.

• LES SAPEURS-POMPIERS

LES FEMMES SAPEURS-POMPIERS

Depuis le décret du 25 octobre 1976, les femmes peuvent devenir sapeur-pompier. Plus précisément, le texte stipule que *"les corps de sapeurs-pompiers communaux peuvent être composés de personnels tant masculins que féminins..."*.

En effet, suite à l'incorporation d'une jeune femme par le maire d'une commune de Seine-Maritime, en 1973, le ministre de l'Intérieur avait été amené à reconnaître les volontaires.

Pour l'extension aux professionnelles, il faudra attendre 1976. Et ce n'est qu'en 1979 que deux arrêtés réglementent la tenue féminine. Entre les textes officiels et la réalité, certaines ont eu du mal à trouver "botte à leur pied" !

En 1978, 54 départements sur 100 ont déjà recruté du personnel féminin. La même année, Sylvie Roques devient la première femme sapeur-pompier officier, avant de passer commandant chef d'état-major à Rennes.

Féminisation réussie

Aujourd'hui, la France compte de nombreux sapeurs-pompiers féminins, officiers, sous-officiers, caporaux. Tous les métiers sont concernés. Toutes ces femmes ont, dès le début, revendiqué leur place dans les équipes d'intervention, y compris au feu, refusant de s'enfermer dans des missions administratives. Résultat : elles conduisent les camions, portent les lances, sont médecins, gravissent les échelles. Statutairement, elles assurent les mêmes missions que leurs collègues masculins, et

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

accèdent aux mêmes grades.

Pour autant, l'arrivée des femmes dans ce milieu traditionnellement très viril n'a pas été sans poser quelques problèmes, sans soulever des freins psychologiques. Le sujet provoque encore des commentaires. Dans cette corporation où l'effort musculaire est fondamental, les critères physiques retenus lors de la sélection ont entériné des disparités.

Volontaires, professionnelles ou militaires, la même volonté que leurs collègues masculins : intervenir !

Au quotidien, il arrive que des différences de force physique créent quelques frictions : porter sur son dos un homme de 94 kilos n'est pas donné à tout le monde. Il est vrai que le métier exige une grande résistance physique et de la disponibilité.

Alors, les femmes sont-elles réellement adoptées ? Oui, à condition qu'elles fassent leurs preuves ! Face à une équipe d'hommes, une femme se doit de réaliser un parcours sans faute. Mais la plupart des sapeurs-pompiers reconnaissent qu'elles s'en tirent plutôt bien, et qu'il n'y a pas mieux qu'une femme sur un accident ou un sinistre pour reconforter un blessé...

*Article fourni par l'adjudant-chef Louis Hautem,
Chef du C.P.I. de Villers-Marmery*



Faut-il voir dans ces jeunes villériotes de futures femmes sapeurs-pompiers ?

DESSERT AUX BISCUITS ROSES DE REIMS



Ingrédients pour 6 personnes :

4 jaunes d'œuf durs, 150 g de sucre, 2 cl de marc de champagne,

2 feuilles de gélatine, 5 cl de lait, 1 demi cuillère à café de colorant carmin, 15 biscuits roses de Reims.

Sirop : 1 cuillère de sucre et 10 cl d'eau, 2 cl de marc de champagne.

Crème anglaise : 75 cl de lait, 4 jaunes d'œuf, 50 g de sucre, 1 gousse de vanille.

Préparez le sirop de sucre aromatisé au marc de champagne.

Trempez rapidement les biscuits roses dans le sirop et tapissez avec ces biscuits les bords et le fond d'un moule à charlotte.

Récupérez le jaune des œufs durs et écrasez-le à la fourchette.

Ajoutez le sucre et le marc de champagne en mélangeant bien.

Blanchissez le mélange au fouet électrique jusqu'à obtenir une pâte bien lisse.

Ajoutez le beurre ramolli et continuez à battre au fouet.

Chauffez le lait et faites-y fondre les feuilles de gélatine.

Ajoutez le colorant, mélangez et incorporez petit à petit le liquide à la crème au beurre sans cesser de remuer. Verser cette crème dans le moule garni des biscuits et faites prendre au frais pendant 3 à 4 heures.

Préparez la crème anglaise et mettez-la au frais.

Démoulez le gâteau sur un plat et servez avec la crème anglaise.

Accompagnez le tout d'un champagne brut rosé ou demi-sec.

Idéal quand il fait beau !

IMAGE DU PRÉSENT...



Joli mois d'avril...

LE CALENDRIER

MANIFESTATIONS À VENIR

Dimanches 3 juin et 8 juillet à partir de 13h30 :

Tournois de boules, organisés par l'ASVM.

Dimanche 22 juillet :

Rallye des sapeurs-pompier.

Samedi 4 et Dimanche 5 août :

Fête patronale.

Dimanche 30 septembre 2007 :

Virades de l'espoir.

Samedi 23 juin, salle polyvalente :

Kermesse des écoles.

EN BREF...

À une époque où l'on parle de plus en plus de protection des sols, d'environnement et de développement durable, voici l'exemple d'un comportement viticole pour le moins discutable, remarqué par M. B. Margaine.



Solution des mots-croisés

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | A | R | L | E | Q | U | I | N | E | S |
| 2 | L | E | U | | U | N | I | E | | E |
| 3 | T | V | | M | I | E | | E | | P |
| 4 | I | O | | E | N | | T | | N | |
| 5 | S | T | A | G | I | A | I | R | E | S |
| 6 | T | A | L | O | N | | T | A | R | E |
| 7 | E | | U | T | E | R | I | N | E | S |
| 8 | S | O | N | S | | I | | G | I | T |
| 9 | | P | I | | E | G | O | | D | E |
| 10 | S | I | R | I | | O | R | N | E | R |
| 11 | U | N | | C | O | L | | E | | C |
| 12 | R | A | T | I | B | O | I | S | E | E |

DÉCHETTERIES

- Centre d'Apport Volontaire de TRÉPAIL :

Lundi : de 14h à 18h

Vendredi et Samedi de 9h à 12h

- Déchetterie de SILERY :

Du mardi au samedi de 14h à 18h

+ mercredi matin de 9h à 12h

(HORAIRES D'ÉTÉ)

Vous voulez faire connaître notre journal à des parents ou à des amis ?
N'oubliez pas qu'il est accessible sur le web à l'adresse suivante :

<http://villers-marmery.fr/>

Toute personne disposant d'un accès Internet peut ainsi lire ou imprimer chaque numéro de VILLERS *infos*, qu'il habite Villers, Tokyo ou Sydney... C'est ça la magie du net !

RAPPEL : vous pouvez envoyer vos articles par mél en écrivant à journal@villers-marmery.fr